



Acide remise en état Détergent acide



ECODÉTERGENT

Détartrant acide puissant destiné à éliminer les dépôts de tartre et de salissures. Produit idéal pour les opérations de choc ou remise en état de surfaces fortement encrassées (sanitaires, douches...). Permet également de raviver les surfaces métalliques telles que les encadrements de fenêtres en aluminium, l'aluminium anodisé et les inox. Peut s'utiliser sur les surfaces vitrées non protégées par un film solaire, lorsqu'elles sont fortement salies par la pollution atmosphérique. Produit sans risque pour le verre, l'aluminium anodisé, l'inox et les caoutchoucs dans les conditions normales d'utilisation. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

CONSEIL D'UTILISATION

Utilisation manuelle : 5 à 10 %
Utilisation mécanique : 2 à 5 %
Appliquer le produit sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes.
Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.
« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation ».

CONDITIONNEMENT

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L.

DONNÉES TECHNIQUES

- Aspect : liquide limpide incolore
- pH : < 2
- Densité : 1,10 - 1,12

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit réservé à un usage professionnel.
Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Ne pas utiliser avec un produit oxydant (eau de javel) et alcalins.

SÉCURITÉ SELON FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.
Corrosion cutanée, Catégorie 1. Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical. Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

26-07-23 Ind. 4

SANS VLER

